

CHAMPAGNE POUR TOUT LE MONDE !

Et ça continue ! Tout le monde y va de sa proposition pour mettre à mal l'enseignement professionnel public. C'est au tour maintenant de François Fillon dans la présentation de son programme (JDD 20/05/2015):

« François Fillon veut susciter "une révolution culturelle sur l'alternance. Pour cela, il faut assécher les dispositifs des contrats aidés pour les jeunes et mettre ces moyens qui aujourd'hui sont gaspillés sur autre chose...Aujourd'hui, on oriente les jeunes vers des voies sans issue. L'idée, c'est d'arrêter avec les emplois aidés".

Pour encourager les entreprises à embaucher des jeunes en alternance, celles-ci bénéficieraient d'une exonération totale de charges sociales, quel que soit l'âge du jeune ou le type de contrat. La répartition du temps entre enseignement théorique et travail en entreprise - de 50/50 aujourd'hui - serait aussi modifiée pour accroître le temps passé au sein de l'entreprise. Enfin, les conditions de sécurité et les restrictions qui s'appliquent aujourd'hui aux jeunes mineurs seraient alignées sur le droit commun. "Il s'agit de remettre en question les exagérations. Oui, ils auront le droit de monter sur un escabeau".*

François Fillon souhaite par ailleurs confier aux régions la gestion des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis. Les entreprises qui compteraient plus de 4% de jeunes en alternance dans leurs effectifs seraient également autorisées à dépenser les fonds de la taxe d'apprentissage pour créer leur propre centre de formation.» Buvons !

* C'est faux : aujourd'hui, l'apprenti passe au moins 60 à 65 % du temps en entreprise ! Que va-t-il rester à l'enseignement théorique si ce temps est encore rogné ! Et Le Figaro se fait d'ailleurs précis à ce sujet : « Actuellement, c'est du 50/50. Il préconise du 30/70 en faveur de l'apprentissage. » Ajoutant : « Les propositions de François Fillon abordent aussi le problème des jeunes de 14 ans obligés de rester jusqu'à leurs 16 ans au collège avant de s'orienter vers l'apprentissage, l'orientation dispensée en milieu scolaire ou la question des passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement général.» Buvons encore !

150 000 est le nombre de professeurs dans le second degré à atteindre entre 2012 et 2022.

D'après la DARES, 300 000 nouveaux enseignants doivent être recrutés entre 2012 et 2022 pour compenser le départ à la retraite et faire face aux besoins correspondant à la hausse du nombre d'élèves fruit de l'augmentation démographique.

Dans le second degré, c'est 150 000 enseignants qu'il faut recruter. Depuis 2012, 34242 enseignants ont été recrutés dans le second degré. Pour atteindre les 150 000 recrutements en 2022, il est donc nécessaire d'affecter près de 14 500 nouveaux enseignants en stage par an dans le second degré sur les 8 prochaines années. Et pour atteindre cet objectif il faut rendre le métier attractif en facilitant l'accès à la formation et aussi par une revalorisation des salaires. Il est anormal qu'un jeune professeur débute sa carrière avec un salaire équivalent à 1.1 SMIC.

	2012	2013	2014	Reste à recruter d'ici 2022
Nombre total de stagiaires affectés dans le second degré qui n'étaient pas déjà titulaires de l'EN	7690	8655	17897	
<i>certifiés agrégés hors EPS</i>	5413	5156	12966	115 758
<i>PEPS et agrégés EPS</i>	764	881	1641	
<i>PLP</i>	1513	2619	3290	

Vous PLP, vous n'êtes que des bons à rien !

Au début de l'année 2015, les PLP de l'académie Montpellier ont été destinataires par leur corps d'inspection de l'étude réalisée par l'IFE de Lyon et intitulée: *Voie professionnelle, alternance, apprentissage : quelles articulations ?* Cette étude est présentée comme montrant les évolutions de l'enseignement professionnel et devait permettre de nourrir la réflexion des collègues. Dans ce document on peut lire : « **Contrairement à leurs aînés qui venait du monde de l'entreprise, les nouveaux PLP ont fait des études supérieures et se retrouvent confrontés aux élèves avec qui ils ont peu en commun (...) Nombreux sont ceux qui arrivent en LP uniquement parce qu'ils ont échoué au CAPES. D'où un sentiment de déclassement par rapport à leur projet professionnel initial : on passe ainsi d'une proximité culturelle à une proximité de condition** ».

Devant de tels propos, les organisations syndicales (SNUEP, SNETAA et CGT) ont réagit pendant la CAPA du 25 mars 2015 :

« Qu'un chargé de mission pense une telle contre vérité, c'est son droit. Qu'il l'écrive, on peut toujours mettre cela sur la liberté d'expression. Par contre, que des inspecteurs de l'Education nationale relaient ces propos alors qu'ils visitent, conseillent et échangent avec les PLP qu'ils appellent « cher(e)s collègues » nous pose problème.

En effet, le caractère insultant de ces propos qui font le lien entre PLP et capétiens ratés ne pousse vraiment pas au dialogue et à une réflexion sereine. Par contre, ce type de propos, forcément liés à une casse d'un service public et de ses personnels n'est pas sans rappeler des méthodes usitées autrefois dans le secteur des télécom et que nous pensions aujourd'hui révolue. Les organisations SNUEP-FSU, SNETAA-FO et CGT demandent que Mme le recteur condamne fermement cette analyse, caricaturale et démagogue qui, loin d'ouvrir au dialogue et à la réflexion, insulte une partie des personnels de l'académie (les professeurs de lycées professionnels) et agisse pour qu'un tel rapport soit enlevé du site Lettres - Histoire de l'académie de Montpellier. »

Evolution des contingents Hors Classe

	2011	2012	2013	2014	2015
Promouvables (National)	35 220	34 554	33 828	34 810	33492
Promouvables (Bordeaux)	1 825	1 784	1 730	1 771	1720
Contingent total (National)	2 465	2 419	2 368	2 437	2345
Contingent total (Bordeaux)	129	126	120	125	124
Promus/Promouvables (National)	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Promus/Promouvables (Bordeaux)	7,10%	6,89%	6,93%	7,00%	7,20

La CAPA Hors classe aura lieu le mardi 2 juin 2014 ; nos commissaires paritaires informeront les adhérents, le soir même, de leur rang et de leur barème définitif.

CAP-BEP : des difficultés d'insertion encore aggravées par la crise

Dans son Bref n° 335 daté de mai 2015, le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) précise que "La crise heurte frontalement les diplômés de CAP et BEP, venant détériorer encore leur positionnement sur le marché du travail. Sans être épargnés par la crise, les bacheliers technologiques ou professionnels sont nettement moins exposés".

Le Céreq se base sur son enquête 2013 auprès de la génération 2010. Elle précise que " les diplômés de niveau V semblent aujourd'hui moins bien armés pour affronter un marché du travail d'une sélectivité croissante".

Qui est responsable de la dette publique ??

Le discours dominant sur la dette publique prétend qu'elle découle d'une croissance excessive des dépenses publiques. Or un examen des faits montre que la dette publique a été largement constituée par des politiques économiques favorables aux créanciers et aux riches.

Cette étude a été réalisée par un groupe de travail du Collectif pour un Audit citoyen de la dette publique. Elle se veut une contribution au nécessaire débat public sur des questions cruciales : d'où vient la dette ? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice de minorités déjà privilégiées ? Qui détient ses titres ? Peut-on alléger son fardeau autrement qu'en appauvrissant les populations ? Les réponses apportées à ces questions détermineront notre avenir. Mais la réalité est là car des études sérieuses montrent que **59 % de la dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs.**

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

UN PEU D'HISTOIRE

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre. » K.Marx

Dans une société où seule prime l'immédiateté, il est important de s'arrêter quelques instants pour comprendre le sens de notre histoire. Cela est valable bien évidemment pour l'histoire de l'enseignement professionnel public. Pour savoir où l'on veut aller, il est bon de savoir d'où l'on vient. C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de l'ouvrage de Guy Bruzy : « L'enseignement technique et professionnel français. »

*« Entre la fin du XIX^e et le milieu du XX^e siècle, la France s'est progressivement dotée d'un dispositif de formation professionnelle qui constitue une **originalité** puisque l'apprentissage d'un métier s'effectue, majoritairement, dans le cadre scolaire. Amorcée dans les années 1880, cette construction fut achevée pour l'essentiel à la Libération. Si « les seules vraies réussites sont celles qui durent » (Prost), ce dispositif en est une puisque, en ce début du XXI^e siècle, les formations techniques et professionnelles en école continuent d'accueillir plus de 40 % d'une classe d'âge. Or ce système est aujourd'hui fortement contesté par le patronat et concurrencé par d'autres dispositifs de formation et de certification. La mise en perspective historique n'est sans doute pas inutile pour essayer de comprendre les évolutions en cours... »*

Dans le contexte politique de la Libération, le dispositif se structure définitivement pour dispenser des formations correspondant à tous les niveaux repérés de qualification et pour les valider par des diplômes dont la valeur est garantie par l'État sur l'ensemble du territoire national. Sollicité par le patronat dans une période qui se caractérise à la fois par une exceptionnelle croissance économique et par la faiblesse, quantitative et qualitative, de la population active, l'enseignement technique connaît alors un développement spectaculaire.

Les grandes entreprises de la mécanique, de l'électricité et de l'automobile, confrontées à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et aux effets des mutations technologiques et structurelles, réclamaient des « ouvriers habiles et modernes, c'est-à-dire non seulement accomplis du point de vue professionnel, mais ayant une instruction technique suffisante ». En même temps, elles voulaient disposer de travailleurs mobiles dont les qualifications, facilement transférables, pouvaient être lisibles sur l'ensemble du marché national du travail. Elles furent les alliées constantes de l'administration centrale pour imposer des règles homogènes de certification, indépendantes des spécificités locales.

Dans les milieux patronaux comme parmi les hauts fonctionnaires de la Direction de l'Enseignement technique, le débat était vif entre partisans et adversaires de la spécialisation. Les premiers considéraient qu'elle était « désirable » car elle permettait aux jeunes les plus faibles et les plus défavorisés d'obtenir malgré tout un diplôme. Les seconds affirmaient qu'en acceptant la multiplication de diplômes spécialisés on commettait une double erreur : économique, car la spécialisation précoce va à l'encontre de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée ; sociale, car spécialiser les travailleurs c'est « limiter sciemment leur horizon » pour en faire « une proie facile du chômage ». Le compromis entre les deux conceptions fut trouvé en opérant une distinction entre les professions dites « à caractère général » et celles « à tendance nettement locale ou régionale ». En matérialisant le « caractère général » par le regroupement de cent douze métiers industriels en huit familles et en y associant un règlement national d'examen qui fixait des conditions uniformes de délivrance du diplôme (nature, durée et coefficients des épreuves, notes éliminatoires), la nouvelle réglementation ouvrait la voie à la standardisation des diplômes auxquels on souhaitait donner « une valeur uniforme, de façon à [leur] conférer une autorité toujours égale »...

Suite dans notre prochain bulletin